



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 06/2020 : BUDGET 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 26 octobre 2020 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil :	M. Olivier Guignard, Président
Municipalité :	Mme Nathalie Greiner, Syndique Mme Chantal Dupertuis Mme Catherine Schiesser M. Jean-Claude Favre M. Philippe Michelet
Bourse communale :	M. Mathieu Rochat, Chef des finances M. Témerson Montagner, adjoint au Chef des finances
Commission des finances :	M. Jean-Pierre Bolay, Président Mme Hannah Grossenbacher Mme Amélie Ramoni-Perret M. Michel Henchoz M. Christian Marrel

Préambule

Chaque année, la fin de l'automne est synonyme pour votre Commission des finances du début de son travail d'analyse du budget communal pour l'année à venir.

Ainsi, quelques jours avant la réunion susmentionnée, le Chef des finances nous a transmis une première version du préavis et du budget non encore validés définitivement par la Municipalité. Le « Recueil des remarques » également remis permet de mieux appréhender les principales variations de ce budget par rapport au budget 2020.

Une nouvelle version du préavis nous a été remise lors de la séance de présentation avec une augmentation du déficit prévu. Cette nouvelle mouture prenait en compte des achats à venir (CHF 40'100.-) dans le cadre de mesures de protection contre le coronavirus.

Déroulement de la séance

Après une courte présentation de la situation faite par notre Syndique Madame Nathalie Greiner, Monsieur Jean-Claude Favre, Municipal responsable du dicastère des finances nous présente à la fois le préavis 06/2020 et le budget pour l'année 2021. Ces documents sont ensuite passés en revue et nous avons tout loisir de demander les éclaircissements désirés.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 06/2020

La Commission des finances salue l'excellent travail réalisé et la clarté du nouveau préavis.

Monsieur Mathieu Rochat, Chef des finances, intervient en appui des informations données par M. Favre et répond également à nos questions. Il nous explique par ailleurs la manière dont le budget a été construit cette année.

Les membres de la Municipalité présents apportent en plus des éclaircissements quant à des éléments financiers touchant directement à leurs dicastères.

L'ensemble de la Municipalité nous garantit que toutes les charges ont été étudiées attentivement et limitées au strict nécessaire.

Hormis la présentation factuelle, cette séance fut un réel échange en toute transparence, sans retenue entre les personnes présentes. Toutes nos questions ont reçu une réponse qui nous a paru fondée. Nous tenons à relever la disponibilité de tous nos interlocuteurs pour nous apporter des réponses fondées à nos nombreuses questions. Qu'ils en soient tous vivement remerciés.

Un remerciement tout particulier à M. Rochat pour la qualité de son travail et sa maîtrise du dossier.

Analyse des documents reçus

Budget

Comme cela est expliqué dans le « recueil des remarques », tous les traitements sous 30xx à l'exception des salaires pédagogiques et honoraires du médecin scolaire sont maintenant centralisés dans le service 110 « Administration ». Cette nouvelle façon de faire est à mettre en relation avec la gestion des postes de travail par ETP introduite pour la première fois. Ceci rend la comparaison entre les budgets 2020 et 2021 plus ardue, car bien des services voient leurs charges diminuer artificiellement suite au transfert des traitements.

Une approche de type « base zéro » a été à nouveau adoptée. Ce qui signifie qu'il a été demandé à tous les responsables de postes budgétaires de ne pas tenir compte du budget précédent et de prendre en compte uniquement les dépenses absolument nécessaires pour l'exercice à venir.

Afin de soutenir et d'encourager cette façon de faire, M. Favre s'est rendu auprès de chaque personne ayant des chiffres à fournir. Lors de l'entretien, il était accompagné d'un membre de la Municipalité dont dépendait la personne interrogée.

Pour la première fois, une dépense prévisionnelle de CHF 5'000.- par dicastère figure sous administration aux postes 110.3199.02 à 06 pour un total de CHF 25'000.-. Cette nouvelle façon de faire donne une certaine autonomie financière aux membres de la Municipalité pour de petites dépenses imprévues. Cela évite aussi à la Municipalité de devoir statuer de cas en cas si telle ou telle dépense doit figurer ou non dans les « dépenses extrabudgétaires ». Gain de temps en perspective !

Dans un contexte exceptionnel, la Municipalité a établi son budget dans un état d'esprit chargé d'importantes incertitudes.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 06/2020

Préavis

Sans surprise, le préavis sous revue reprend la trame instaurée l'an passé. Nous saluons la clarté des éléments développés et la concision des explications.

La structure très logique de son contenu en fait un document agréable à parcourir, contrairement à ce que l'on pourrait penser au premier abord.

Il résume de manière claire les charges et les produits par nature, les investissements, l'autofinancement et l'endettement prévus pour 2021.

Recueil des remarques

Ce document est un appoint non négligeable pour une bonne compréhension du budget. Il permet de mieux saisir ce qui « se cache » derrière les chiffres et a été l'objet de beaucoup d'intérêt de la part de votre commission. Des questions d'ordre général et particulier ont été posées pour mieux appréhender le sens des explications données.

Pour exemple, nous voulions être sûrs que l'investissement de CHF 5000.- pour l'expertise d'un véhicule datant de 2009 était judicieux. Nous avons alors appris qu'un suivi des véhicules de la commune était fait par le bureau technique. Ce document qui nous a été remis reflète bien l'état de chaque véhicule, ses heures/km d'utilisation et sa date estimée de remplacement. C'est ainsi un complément au suivi des coûts par véhicule fait par la bourse suite à la proposition de la CoFin.

Analyse budget / préavis

Revenus de fonctionnement

La prévision des produits par nature (page 11 du préavis) diminue de CHF 118'057.56, soit environ - 0.5% par rapport au budget 2020. Dans le même temps, la prévision des recettes épurées diminue de CHF 48'096.-, soit - 0.2% par rapport au budget 2020.

Cette diminution de revenus par rapport au budget 2020 s'explique essentiellement par une diminution des recettes fiscales de CHF 196'050.-. En effet, la prévision budgétaire sur le compte de nature 40 (Impôts) a été évaluée de manière extrêmement prudente.

La Municipalité, constatant déjà une baisse de la moyenne des revenus d'impôts, a choisi une approche permettant de déterminer les revenus d'impôts sans aucune euphorie. Ainsi, pour l'évaluation des impôts sur le revenu, comme pour l'évaluation des impôts sur la fortune, la Municipalité a retenu une méthode consistant à ne reprendre que la moyenne des montants perçus des trois derniers résultats et ramenée au nombre d'habitants prévus en 2021 sans prendre en compte la variation indexée à la prévision des revenus de l'Etat. Par cette méthode d'évaluation revue à la baisse cette année, la Municipalité anticipe les effets très probables que la crise sanitaire due à la Covid19 aura sur les revenus de nos concitoyens en 2021.

Il est encore à noter une évaluation à la baisse des recettes sur les gains immobiliers de CHF 179'100.- également due à un changement de méthode sur le calcul de la prévision budgétaire. Cette année, elle se base sur la moyenne des trois exercices précédents en non pas sur les comptes de l'exercice précédent. La



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 06/2020

recette de l'impôt sur le droit de mutation est, elle aussi, prévue pour un montant de CHF 190'400.- de moins.

Vu les circonstances liées à la pandémie endurée cette année, la commission des finances partage pleinement l'approche choisie par la Municipalité pour la prévision des revenus exprimée dans le préavis sur le budget 2021.

Charges

En préambule, il convient de noter que les questionnements survenus lors de la lecture préliminaire des charges ont été traités soit dans le préavis soit dans le recueil des remarques. Tenant compte du travail précis et détaillé de notre boursier et du nouveau Chef des finances, il convient de souligner les points suivants :

Premièrement, bien que les charges au budget soient en hausse par rapport au budget 2020 (+CHF 101'542.-), elles restent inférieures aux comptes 2019 (-CHF 1'371'676.-). Ceci est en cohérence avec la volonté exprimée par la Municipalité de vouloir contrôler les dépenses.

Deuxièmement, nous observons une importante hausse sous « Administration » de l'objet par nature 110.3011.00 « Traitements » qui s'explique comme suit :

Comme indiqué dans l'introduction de ce rapport, ceci est en partie dû au souhait de la Municipalité de procéder à une planification des traitements par équivalent temps plein (ETP) afin de mieux évaluer les coûts par secteur. Dès lors, tous les frais de traitements ont été centralisés sous « Administration ». Il convient toutefois de noter que cette nouvelle façon de faire ne concerne ni le centre de vie infantine (CVE), ni l'unité d'accueil pour écolier (UAPE).

De plus, la hausse de cet objet par nature s'explique notamment par la décision de créer des nouveaux postes comme suit :

- Un poste de Chef-fe d'équipe aux services extérieurs dépendant du service technique. La Municipalité souhaite créer un poste supplémentaire au sein de ce service, notamment pour apporter un meilleur soutien au personnel sur le terrain.
- Un poste de Chef-fe RH à 60%. Ce poste a pour but notamment d'aider au renforcement des pratiques de bonnes gouvernances reportées jusqu'à présent (cela inclut entre autres l'écriture des cahiers des charges, des règlements et processus RH).
- Un poste d'adjoint à la bourse communale en contrat à durée déterminée (CDD) d'une année, reconductible si besoin est. Cette personne a pris ses fonctions au 1^{er} octobre 2020 afin de libérer Madame Guex, actuelle adjointe du Chef des finances. Elle assume ainsi les tâches RH à 100% et ceci jusqu'à l'engagement d'un-e chef-fe RH.

Consciente du besoin de maîtriser les charges et de limiter les dépenses au strict minimum, la Municipalité a tout de même fait part de son inquiétude quant au manque de ressources humaines pour certains postes et du nombre important d'heures supplémentaires effectuées par certains collaborateurs. Dès lors, il semble en effet nécessaire de soutenir ces ressources additionnelles. Par ailleurs, il convient de noter que l'un des postes est un contrat à durée déterminée ce qui donne la flexibilité à la Municipalité de réévaluer les besoins sur le long terme.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 06/2020

En plus des frais de traitements, la CoFin s'est également penchée sur les autres charges contribuant aux déficits de la Commune. Sont à noter ici les participations au Centre Sportif de Malley, de la STEP et des TL. Ces participations sont réglées selon des conventions et basées sur des clés de répartition. Dès lors, ces charges sont incontournables et échappent totalement à notre contrôle. Il s'agira de s'en souvenir lors d'un éventuel renouvellement de ces conventions et lors de l'approbation de nouvelles.

La CoFin salue la nouvelle façon de calculer la marge d'autofinancement qui se fait désormais sur la base de la dette brute et non plus sur l'endettement net.

Pour conclure ce chapitre et de façon générale, la Commission des finances a pu observer un souhait de limiter les charges à l'essentiel et ne veut pas, dès lors, remettre en question les charges maîtrisables telles qu'elles ont été soumises au budget 2021.

Dépenses d'investissements et besoins de liquidités

Pour rappel, le budget 2020 prévoyait des investissements de CHF 649'000.-, déjà en baisse conséquente par rapport au budget 2019, qui était, il est vrai, encore fortement impacté par les travaux de la RC 773.

La tendance se poursuit pour le budget 2021, puisque notre Municipalité ne prévoit que CHF 500'000.- d'investissements, qui sont donc réduits au strict minimum et correspondent ainsi à la feuille de route établie il y a quelques années.

Cette nécessaire retenue permettra de ne pas recourir à l'emprunt et la marge d'autofinancement, certes en baisse, devrait se maintenir au-dessus du million de francs. Une fois déduits les investissements, le solde devrait permettre la réduction de l'endettement.

A ce propos, ce dernier devrait très légèrement baisser l'an prochain grâce à l'amortissement financier partiel et obligatoire de deux emprunts pour un total de CHF 295'000.-. Le total de l'endettement brut prévu au 31.12.2021 devrait donc s'établir à CHF 29'465'000.-.

Enfin, précisons que nous parlons bien ici d'endettement brut. Cette façon d'appréhender l'endettement répond à ce que votre commission a prôné depuis plusieurs années. En effet, c'est sur la dette brute que nous payons des intérêts.

L'endettement net global ainsi que par habitant est présenté à la clôture des comptes et montre une approche différente. Il sera présenté à la clôture des comptes 2020. Au 31.12.2019, cet endettement net atteignait CHF 29'916'000.-, ce qui représentait une dette nette par habitant de CHF 7'929.-.

Considérations finales

Si la présentation d'un budget déficitaire a, dans le passé, toujours créé de l'urticaire à votre Commission des finances, il faut admettre que le budget 2021, qui laisse apparaître un excédent de charges peu réjouissant de CHF 596'900.- est construit dans un contexte sanitaire et économique exceptionnellement grave. Toutes projections, peu aisées en temps normal, se révèlent particulièrement difficiles, voire hasardeuses, compte tenu du peu de lisibilité sur les conséquences de cette pandémie.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 06/2020

Aussi, nous relevons le courage de la Municipalité de nous soumettre un budget de crise, non complaisant, hélas vraisemblablement réaliste, qui intègre autant que faire se peut tout ou partie des conséquences des effets que va induire inévitablement la Covid-19. A en lire la presse, toutes les Communes vaudoises n'ont pas eu cette approche prudente !

Comme évoqué à de multiples reprises par la Municipalité et votre Commission, le poids de la facture sociale (rebaptisée PCS = participation à la cohésion sociale) saigne notre Commune depuis des années. Pour rappel, sa progression depuis 2013 représente environ CHF 1 million supplémentaire par an (*voir préliminaire préavis budget 2019*). Comme l'explique très clairement le préavis, l'accord enfin trouvé entre l'Etat de Vaud et l'Union des Communes vaudoises (UCV) pourrait soulager modestement les finances de notre Commune, non pas en réduisant le coût de la PCS sur la durée, mais en enravant sa progression infernale ; car, sur le plan cantonal, la pandémie va vraisemblablement lui faire prendre l'ascenseur !

Dans cette catégorie de charges, celle des transports publics, très durement touchés par les restrictions de déplacement puis par la crainte des usagers va, elle aussi, progresser. Un budget en augmentation de CHF 138'550.- pour couvrir le déficit des transports urbains (*poste 180.0 page 3 du budget*) sera-t-il suffisant ?

Au niveau du produit des impôts toutes catégories, une baisse de CHF 390'830.- est projetée (*page 12 du préavis total général*) ce qui confirme la prudence de la Municipalité dans la construction de son budget 2021. Nous lui en savons gré.

Alors que le budget 2019 prévoyait un déficit de CHF 343'900.- et que les comptes bouclaient à l'équilibre sur un résultat positif de CHF 67'840.-, ce scénario pour l'année 2021 nous semble très improbable. Le compte capital devra éponger le déficit 2021 et peut-être aussi celui 2020 budgétisé à CHF 377'300.- (*préavis page 20, chiffre 13*) ; ainsi, nos contribuables devraient être à l'abri d'une augmentation du taux d'impôt ces 2 à 3 prochaines années. C'est du moins le vœu de votre Commission.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 06/2020

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 06/2020** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Jean-Pierre Bolay, Président
Rapporteur

Hannah Grossenbacher

Amélie Ramoni-Perret

Michel Henchoz

Christian Marrel

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 25 novembre 2020